Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1451

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réactions du Conseil d'Etat vaudois

Réponse à l'article «Le Conseil d'Etat opère un tri en bons et mauvais médias» (DP 1450).

QUELLE MOUCHE A donc piqué Albert Tille? Quel mauvais procès en absence de transparence et de communication essaie-t-il d'intenter au Conseil d'Etat vaudois? Car s'il est un gouvernement qui a développé et amplifié la communication, l'information et la transparence ces dernières années, c'est bien le Conseil d'Etat vaudois. Voyez plutôt:

• Dès 1996, mise en place d'une politique d'information et de communication basée sur la transparence et l'ouverture avec renversement de la règle du secret qui prévalait jusque là remplacée par le principe de la communication.

• Dès cette époque également, publication de toutes les mises en consultation cantonales et publication dans *La Feuille des avis officiels* de toutes les réponses aux consultations fédérales avec possibilité de les consulter sur Internet.

• Engagement de délégués départementaux à la communication et création du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud.

• Envoi systématique à la presse et aux milieux intéressés de tous les communiqués de presse relatifs à l'action de l'Etat.

• Mise sur Internet de tous les documents relatifs aux grands projets de l'Etat ainsi que tout ce qui concerne l'information et la communication.

• Le 4 septembre 2000, mise en consultation du projet de Loi sur l'information et la communication du canton de Vaud.

Jamais les autorités vaudoises, qui appliquaient autrefois la logique du secret, n'ont été si ouvertes et n'ont autant développé le souci de renseigner le public.

Leur est-il pour autant interdit de prendre des dispositions pour que les conférences de presse soient organisées selon des critères professionnels et dans le respect de la déontologie journalistique? Car c'est de cela qu'il s'agit et uniquement de cela.

En pratiquant auparavant un système des plus larges, dépourvu de toute accréditation et de tout contrôle, l'Etat a vu certaines de ses conférences de presse déraper en débats contradictoires au mépris des usages de la profession, sur lesquels les perturbateurs se sont assis sans vergogne, transformant ce qui devait être une séance d'information en une foire d'empoigne. Une conférence de presse n'étant pas une arène, le Conseil d'Etat a voulu logiquement préciser les règles. Cela a été communiqué publiquement en décembre 1999 au Parlement par l'intermédiaire de Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Biéler, qui a rappelé que ces manifestations étaient réservées aux médias reconnus comme tels et aux journalistes professionnels qui les représentent. A quoi il convient d'ajouter que le contenu intégral des dossiers de presse est à disposition de chacun sur Internet sitôt la conférence de presse terminée. Il n'y a donc rien de caché à ce sujet, contrairement à ce que semble dire M. Tille. Il est vrai que dans ce cadre, la pratique s'est quelque peu «cherchée», jusqu'à ce que soient trouvés un point d'équilibre et des critères satisfaisants: ceux-ci se traduisent par l'accès offert à une liste comportant nombre de médias divers, invités à dépêcher des journalistes RP. Les journaux régionaux « tout-public» peuvent envoyer des représentants n'ayant pas cette qualité.

Peut-être conviendra-t-il encore d'améliorer le système. Le Conseil d'Etat n'y est pas opposé a priori, mais a peine à concevoir que l'on puisse taxer de liberticides des mesures qui visent à conserver à la conférence de presse sa vocation première: mettre en présence un organisateur et des journalistes dans le cadre de rapports professionnels avec les médias.

Au plaisir de saluer à une prochaine conférence de presse le ou la journaliste qui représentera *Domaine Public*.

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud

EXPO

Un musée à Vallon

DEUX MOSAÏQUES ROMAINES ont été mises à jour à Vallon (Fribourg) près d'Avenches. Elles sont de grande qualité et l'une, la Venatio (chasse), impressionne par la finesse esthétique de sa réalisation. Les fouilles de ce qui devait être la maison du contremaître d'une exploitation locale d'argile ont fourni un matériel assez riche pour que le musée construit à cette occasion permette au public non seulement de voir les mosaïques, mais de découvrir un peu de la vie quotidienne romaine: oh! combien parlent ces entraves de métal (pour un esclave?).

Au lendemain de l'inauguration, le premier public fut d'abord celui de la région. Ce qui frappait, c'était son attention et sa fierté, comme si ce passé ressurgi lui donnait une dimension nouvelle, celle du bénéficiaire d'un héritage inattendu et culturel.

Nous étions quelques-uns à souhaiter que l'exposition nationale ne se fixe pas, pour un de ses sites, à Morat seulement, mais qu'elle jumelle Morat et Avenches: pour mettre en évidence les deux structures politiques qui ont marqué ce territoire, Helvétie et Confédération, et pour renvoyer notamment à un passé d'unité politique antérieure à la séparation des langues. Ces propositions n'entraient pas dans les schémas. Donc Mme Wenger a pu annoncer récemment, scoop, qu'à Morat on pourrait voir la reconstitution... de la bataille de Morat.

Allez donc à Vallon. *ag*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Le Débat: Denis Müller
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable adminstrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, 1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch